

création de cet organisme fut décidée lors des entretiens de juillet 1958 du premier ministre et du président Eisenhower. Il permet aux deux gouvernements de se consulter périodiquement, au niveau ministériel, sur des questions intéressant la défense commune, et d'examiner ensemble non seulement l'aspect militaire de cette défense, mais ses aspects politiques et économiques. A Montebello, le Comité a discuté un nombre important d'événements internationaux récents qui intéressent ou préoccupent les deux gouvernements. Il a fait une revue de l'état des négociations pour un désarmement général immédiat et complet avec un contrôle international efficace, et il s'est déclaré d'avis qu'il importe de poursuivre les efforts tendant à la reprise de négociations sérieuses. D'autre part, les membres du Comité ont été d'accord pour estimer qu'il ne saurait être question du moindre relâchement des mesures de défense tant que ne sera pas réalisé un désarmement général et bien contrôlé. Le Comité a examiné les mesures prises en collaboration pour améliorer la défense de l'Amérique du Nord, ainsi que le programme de partage de la production pour la défense. Celui-ci a été jugé de nouveau comme étant dans l'intérêt des deux pays; le Comité a envisagé de nouvelles décisions à ce sujet, en vue de développer encore la collaboration des deux pays.

Armes nucléaires et désarmement

Le 24 novembre, devant le Canadian Club d'Ottawa, le premier ministre a défini dans les termes suivants la position de son gouvernement en ce qui concerne le rapport entre, d'une part, les armes nucléaires et, d'autre part, le désarmement:

Nous avons affirmé toutefois qu'aucune décision n'aura à être prise tant qu'on progressera vaille que vaille sur la voie du désarmement. Agir autrement serait faire preuve d'inconséquence. S'il devient évident un jour que les armes nucléaires sont indispensables, nous devrons alors nous prononcer. L'avenir des Canadiens exige que notre décision éclairée s'inspire des besoins d'une sécurité optimum pour notre pays. D'autre part, nous avons déclaré sans équivoque que nous n'étudierions la possibilité d'un emploi d'armes nucléaires que si nous acquerrions le droit de contrôle conjoint à titre de pays souverain. Autrement dit, le problème ne requiert pas de solution immédiate, et la voie à suivre nous sera tracée par l'évolution des pourparlers de désarmement et de la conjoncture d'ensemble au cours des mois qui viennent.